

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL

Affiché en vertu de l'article L. 2121-25 du CGCT

Séance du 10 FEVRIER 2016 à 19h30

sous la présidence de Monsieur Philippe SPECHT, Maire

Nb de Membres du C.M. élus : 27

Conseillers présents : 23

Conseillers absents : 4 (dont 4 procurations)

Présents : M. Philippe SPECHT – Maire, Mme Marie-Odile KASPAR, M. Dany ZOTTNER, Mme Sabine BRUNNER, M. Claude LAMBERT, Mme Isabelle CHAUDRON, M. Robert STAUDENMAIER, M. Rémy MEDER – Adjoints, Mme Cathy KOBEL, M. Renaud METZGER, M. Maurice SEEL, Mme Joëlle RITT, M. Mickaël EPPINGER, Mme Marie-Jeanne MUNZENHUTER, M. Dominique FRANK, Mme Claudine HERKOMMER, M. Jean-Georges OTT, M. Alain BOCK, M. Joël ACKER, Mme Michèle FEVE, M. Patrick LOGEL, Mme Marie-Ange ERTZ et Mme Sandra SEEL – conseillers.

Absents excusés : Mme Cathy CRIQUI qui a donné procuration à Mme Sabine BRUNNER, Mme Elisabeth DRESCH qui a donné procuration à M. Philippe SPECHT, Mme Aurélie KREUTZBERGER qui a donné procuration à M. Jean-Georges OTT, M. Roland KUSTER qui a donné procuration à M. Rémy MEDER.

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2015 (N°2016DEL_0001)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 16 décembre 2015.

2. Désignation d'un secrétaire de séance (N°2016DEL_0002)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Joëlle RITT en tant que secrétaire de séance.

3. Communication du rapport d'observation définitif de la Chambre Régionale des Comptes (N°2016DEL_0003)

En application des dispositions de l'article L.211-4 du Code des Juridictions Financières, la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace a examiné la gestion de la municipalité de 2010 à 2014.

Cet examen a fait l'objet d'un rapport des observations définitives transmis le 28 janvier 2016 à la commune. L'article L.243-5 du Code des Juridictions Financières fait obligation aux exécutifs des collectivités de communiquer à leur assemblée délibérante, dès leur plus prochaine réunion, les observations définitives formulées par la Chambre Régionale des Comptes. Ce rapport doit par ailleurs faire l'objet d'un débat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE ACTE** de la communication et du débat relatifs au rapport définitif sur la gestion de la commune de Schweighouse-sur-Moder arrêté par la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace (exercices 2010 à 2014).

4. Débat d'orientation budgétaire (N°2016DEL_0004)

Comme chaque année, le Conseil Municipal est invité à tenir son Débat d'Orientations budgétaires (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du prochain budget primitif. Bien que la tenue d'un tel débat soit prescrite par la loi (article L.2312-1 et suivants du CGCT) ce dernier n'est pas sanctionné par un vote.

Monsieur Lambert, adjoint aux finances, présente le DOB.

- **Le Conseil Municipal, en prend acte.**

5. Remplacement au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder (N°2016DEL_0005)

Par délibération du 14 avril 2014, le Conseil Municipal a désigné les représentants suivants au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder (2+2 suppléants) :

Dany ZOTTNER (titulaire)	Rémy MEDER (suppléant)
Philippe SPECHT (titulaire)	Alain BOCK (suppléant)

Monsieur le Maire a donné sa démission de son poste de représentant de la commune de Schweighouse-sur-Moder au Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE les nouveaux représentants appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse Moder à savoir Monsieur Rémy MEDER titulaire en remplacement de Monsieur le Maire Philippe SPECHT et Monsieur Robert STAUDENMAIER suppléant en remplacement de Monsieur Rémy MEDER.**

6. Garantie communale d'un emprunt à la SEM de Construction de Schweighous-sur-Moder pour l'acquisition de deux logements en PLS situés 8 et 9 cité Franck à Schweighouse-sur-Moder (N°2016DEL_0006)

Sortie de M. Seel, gérant de la SEM de Schweighouse-sur-Moder.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE la présente garantie d'emprunt, et selon les termes suivants :**

L'assemblée délibérante de Schweighouse-sur-Moder accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 150 000 € souscrit par la SEM de Schweighouse-sur-Moder, ci-après l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt constitué de 1 Ligne du Prêt est destiné à financer l'opération d'acquisition de 2 logements en PLS situés 8 et 9 cité Franck à Schweighouse-sur-Moder.

Le Conseil autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

7. Convention de mise à disposition des locaux pour l'association Summerlied (N°2016DEL_0007)

L'association Summerlied occupe l'ensemble immobilier situé 4 rue du Général de Gaulle 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER, ancienne bibliothèque Ferdinand de Furst.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre de la présente convention à l'Association Summerlied,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

8. Redevance d'occupation provisoire du domaine public de distribution de gaz (N°2016DEL_0008)

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation provisoire du domaine public de la commune par les chantiers de travaux de distribution de gaz a été formulé par un décret du 25 Mars 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOPTÉ** les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation provisoire du domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz exploités par GRDF, à savoir :
 - de fixer le taux de la redevance pour occupation provisoire du domaine public suivant l'article 2 qui précise la formule : 0,35 €/mètre de canalisation prévu au décret visé ci-dessus.
 - que le montant de la redevance soit revalorisé automatiquement chaque année par application du linéaire de canalisation arrêté au 31 décembre de l'année N-1.

9. Conventions APOIN et REUSSIR (N°2016DEL_0009)

La commune recourt depuis plusieurs années à l'association Apoin pour les travaux d'entretien des paysages naturels. Ponctuellement l'association Réussir intervient dans les domaines plus divers de la distribution de tracts et magazines municipaux et de travaux de manutention.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la mise en œuvre des conventions à l'Association Apoin et Réussir,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser toutes les démarches utiles à la mise en œuvre de la présente délibération.

URBANISME / TRAVAUX

10. Avis sur le PLUi arrêté (N°2016DEL_0010)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que lors du Comité Directeur du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs du 23 octobre 2015, le bilan de la concertation a été réalisé et le projet du plan local d'urbanisme intercommunal arrêté.

VU le projet de PLUi du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs arrêté par le Comité Directeur du 23 octobre 2015,

Considérant que, conformément à l'article L.123-18 du code de l'urbanisme, le projet de plan local d'urbanisme intercommunal du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs a été transmis à la commune de Schweighouse-sur-Moder, et que celle-ci dispose d'un délai de trois mois pour donner son avis en tant que personne publique associée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à raison de 26 voix pour et 1 abstention (M. Acker) :

- **EMET un avis favorable au projet de PLUi du SIVOM de Schweighouse-sur-Moder et Environs tel qu'il a été arrêté par délibération du Comité Directeur du 23 octobre 2015.**

CULTURE

11. Signature du Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin (N°2016DEL_0011)

Le contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de co-financement conclu entre les collectivités territoriales et les Caisses d'Allocation familiales (CAF) pour la mise en œuvre d'une politique enfance et jeunesse jusqu'à 17 ans révolus en favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil et en recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse à conclure entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin et la commune de Schweighouse-sur-Moder pour la période 2015-2018.**

RESSOURCES HUMAINES

12. Emploi des saisonniers (N°2016DEL_0012)

La commune de Schweighouse-sur-Moder recrute parfois des agents non titulaires pour exercer des fonctions correspondant à un besoin saisonnier durant la période estivale.

Il est proposé de recruter, du mois d'avril au mois d'octobre un total de 18 emplois saisonniers selon les besoins. Les contrats auront une durée de 4 semaines maximum. Les saisonniers ne pourront prétendre au renouvellement de leur contrat, d'une année sur l'autre, plus de 2 fois.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à procéder aux recrutements précités.**

SUBVENTIONS

13. Ecole élémentaire du Moulin : classe musicale à la Hoube (N°2016DEL_0013)

Monsieur Staudenmaier fait part au Conseil Municipal d'une demande de subvention de la directrice de l'école élémentaire du Moulin concernant le projet « classe musicale à la Hoube » qui aura lieu du 9 au 14 mai 2016 et qui concerne 63 élèves de Schweighouse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser une subvention de 3 402 € à l'école du Moulin au titre de la classe musicale de la Hoube.**

14. Ecole élémentaire du Moulin : participation aux frais de transport piscine
(N°2016DEL_0014)

Monsieur Staudenmaier informe le Conseil qu'il a été sollicité par la directrice de l'école primaire du Moulin pour une participation financière au transport des élèves en bus à la piscine. Les séances ont eu lieu le 1er trimestre de l'année scolaire 2015/2016 à la piscine de Niederbronn-les-Bains.

Le montant total de la facture s'élève à 1 660 € et Monsieur le Maire propose de prendre en charge 70% du coût du transport soit un montant de 1 162 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser une subvention de 1 162,00 € à l'école élémentaire du Moulin.**

Affiché le 15.02.2016

***Le Maire,
Philippe SPECHT***